



Ecole - Collège – Lycée Général, Technologique et Professionnel

SAINT JOSEPH

101, rue Henri Grobon – 01705 Miribel Cedex

☎ 04.78.55.29.66 et Fax : 04.78.55.26.73

e-mail : contact@saintjoseph01.fr

Dispense de présence en cours d'éducation physique et sportive. (Lycéens uniquement)

Je soussigné(e),.....professeur d'éducation physique au lycée polyvalent St Joseph (Miribel), certifie que l'élève.....classe de..... est autorisé(e) à ne pas assister au cours d'EPS qui se déroule du au deh àh

Ce document s'accompagne du certificat médical délivrant une inaptitude à l'éducation physique **d'un mois minimum**.

Ces deux documents doivent être remis **en main propre** à Mme Valéro (conseillère d'éducation) avant le prochain cours.

Miribel, le

Signature du professeur :

Autorisation parentale

Je soussigné(e), parent de, élève de la classe de au lycée polyvalent St Joseph (Miribel), certifie avoir pris connaissance qu'il n'assistera pas au cours d'EPS du.....au deH..... et qu'il pourra se trouver à l'extérieur de l'établissement à cet horaire.

Ce document s'accompagne du certificat médical délivrant une inaptitude à l'éducation physique **d'un mois minimum**.

Ces deux documents doivent être remis en main propre à Mme Valéro (conseillère d'éducation) avant le prochain cours.

Miribel, le

Signature des parents :

Attention : cette dispense n'est valable qu'avec la signature des parents et du professeur. Pour rappel, un médecin peut dispenser un élève de pratique mais pas de présence en cours d'EPS. Selon l'activité, le professeur peut juger intéressant d'impliquer l'élève dans certaines tâches (arbitrage ...)